

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre la Ligue de natation Pays de la Loire (LNPD), son centre de formation l'ERFAN Pays de la Loire et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse de la l'ERFAN Pays de la Loire. Le client déclare les accepter sans réserve. Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Définitions

- Client : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès de l'ERFAN Pays de la Loire
- Stagiaire : client ou personne issue du client et participant à la formation commandée.

Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des formations intra et inter-entreprises délivrées par l'ERFAN Pays de la Loire contenues dans la présente convention.

Contractualisation

Toute inscription à une formation doit être réalisée par le formulaire d'inscription en ligne. Les pièces complémentaires et le règlement de la formation sont à adresser ensuite par courrier à l'adresse suivante :

LIGUE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE
ERFAN Pays de la Loire
Maison des Sports
44 rue Romain Rolland
44100 NANTES

Une confirmation tenant lieu de convocation est adressée par mail au responsable de l'inscription,

accompagnée du programme précisant les dates, lieux et horaires.

Une convention de formation en double exemplaire est transmise par mail, à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée le premier jour de formation au plus tard.

L'ERFAN Pays de la Loire se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

Supports pédagogiques

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à l'ERFAN Pays de la Loire et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'ERFAN Pays de la Loire ou à des tiers les dits supports sans un accord écrit préalable de l'ERFAN Pays de la Loire.

Confidentialité

L'ERFAN Pays de la Loire s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation ou lors de son inscription.

Responsabilité

L'ERFAN Pays de la Loire s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de la LNPD ou de l'ERFAN Pays de la Loire ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de l'ERFAN Pays de la Loire.

L'ERFAN Pays de la Loire n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. L'ERFAN Pays de la Loire ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel

ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de l'ERFAN Pays de la Loire, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

L'ERFAN Pays de la Loire déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Annulation par le client

Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais et avec remboursement des sommes payées hors frais d'inscription, si cette annulation parvient à l'ERFAN Pays de la Loire, par mail avec accusé de réception au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Toute formation commencée est dûe en totalité.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure, le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

Délais de rétractation

A compter de la signature du contrat/convention de formation, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce délai est porté à quatorze jours dès lors que le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement (Article L. 6353-5 du Code du Travail).

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant expiration de ce délai (Article L. 6353-6 du Code du Travail).

Annulation par l'ERFAN Pays de la Loire

L'ERFAN Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur, ...) sans dédommagement, ni pénalité versée au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

L'ERFAN Pays de la Loire ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Tarifs

Les prix s'entendent nets, l'ensemble des prestations de formation de l'ERFAN Pays de la Loire ne sont pas soumises à TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 du CGI.

Conditions de Paiement

Toute formation commencée est dûe en totalité.

Toutes les factures émises par l'ERFAN Pays de la Loire sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture.

- Un ou plusieurs chèques d'acompte correspondant à 30% du coût de la formation complète sont versés lors de l'inscription définitive lors de l'envoi du dossier complet par la poste.

- Le paiement du solde complet est dû au plus tard dans les 30 jours après le premier jour de formation en un ou plusieurs chèques (avec indication de la date d'encaissement souhaitée).

Pour tout retard de paiement à l'échéance l'ERFAN Pays de la Loire se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et donc de ne pas donner l'accès aux évaluations terminales.

Tout retard de paiement, au-delà des trois mois après le début de la formation, entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard

correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur (Taux d'intérêts en vigueur) par envoi d'un courrier avec accusé de réception.

Dans la mesure où l'ERFAN Pays de la Loire édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Le client s'engage à notifier à l'ERFAN Pays de la Loire toute éventuelle délégation auprès d'un OPCO ou autre financeur de formation.

Il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer lors de son inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.
- de fournir un ou plusieurs chèques d'acompte de 30% du coût de la formation complète lors de l'inscription définitive lors de l'envoi du dossier complet par la poste (il ne sera pas débité en cas de prise en charge par l'OPCO dans les 30 jours après le premier jour de formation)

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, la différence restera à la charge du client. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Dans ce cas, et en cas de non paiement de la part du client dans les délais indiqués, le chèque de caution sera encaissé et le client devra payer le solde complet.

Tout retard de paiement, au-delà des trois mois après le début de la formation, entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur (Taux d'intérêts en vigueur).

Procédure en cas de non paiement

- Si non paiement des 30% avant l'inscription

- relance par le Coordinateur Administratif de l'ERFAN Pays de la Loire pour confirmer l'inscription avec rappel des présentes CGV.
- Si non paiement des 30% avant début formation :
 - relance par le Coordinateur Administratif de l'ERFAN Pays de la Loire pour confirmer l'inscription avec rappel des présentes CGV.
- Si non paiement des 100% au bout d'un mois de formation :
 - relance par le Coordinateur Administratif de l'ERFAN Pays de la Loire pour continuer la formation avec rappel des présentes CGV.
- Si non paiement des 100% au bout de deux mois de formation (fin d'année civile)
 - relance par le Directeur de l'ERFAN Pays de la Loire avec les élus de la LNPDN en copie, avant arrêt de la formation avec rappel des présentes CGV.
- Si non paiement des 100% au bout de 3 mois de formation
 - Arrêt de la formation prononcé par le Président et le Directeur de l'ERFAN Pays de la Loire.

Les conditions de paiement restent à honorer.

Conditions restrictives

L'ERFAN Pays de la Loire se réserve le droit :

- De refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- D'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Informatique et libertés

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont

demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de l'ERFAN Pays de la Loire. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à l'ERFAN Pays de la Loire par mail ou par voie postale :

Maison des Sports
44 rue Romain Rolland
44100 NANTES

Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

Référence commerciale

Le client autorise à faire figurer le nom et/ou le logo du client sur une liste de références commerciales, notamment sur le site internet.

Litige

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction des Tribunaux de Toulouse.